

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

PROCES VERBAL

L'an **deux mil quinze, le vingt-sept janvier à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 19 janvier 2015, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, Isabelle GUIMONT, Natacha PERRIER, David MARY, Anthony DA SILVA, Pierre LE CLERC, Lucie LARONCHE, Stéphane GUILBERT, Valérie LE JEUNE, Christèle BESNIER.

Absents excusés : Vincent DOUVENOULT donne pouvoir à Stéphane GUILBERT, Fanny VAAST donne pouvoir à Anthony DA SILVA, Pierrick CHASSARD donne pouvoir à Sylvain LAUNAY.

Mme Lucie LARONCHE est nommée secrétaire de séance.

1 SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU D'EAUX USEES A LA TOUCHE

Dans le cadre de la création d'un réseau d'eaux usées sur la commune de Lonrai au lieu-dit « La Touche », il est nécessaire pour la Communauté Urbaine d'Alençon de constituer une servitude de passage de canalisations qui traversera la parcelle cadastrée section AO n°93.

Vu la délibération du conseil de communauté de la CUA en date du 18 septembre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne son accord à la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée AO n°93, aux conditions suivantes :
- pose d'une canalisation sur une longueur d'environ 39 ml sur une largeur de 5 m et une profondeur comprise entre 1m et 1,20m. La servitude est consentie à titre gracieux, la Communauté Urbaine s'engageant à prendre en charge les frais inhérents à cette servitude.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

2 INSTALLATION ET HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR

Afin d'augmenter la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de mettre à disposition des données pour une facturation sur index réel, GrDF propose de mettre un équipement de télérelevé en hauteur sur la commune de Lonrai.

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 3 voix contre, 5 abstentions et 7 voix pour, le conseil municipal :

- Donne son accord pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur sur la commune de Lonrai, sous réserve de trouver un site.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce dossier.

3 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE EN ELECTRICITE AU SYNDICAT DE L'ENERGIE (SE61)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Lonrai d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

Considérant qu'en égard à son expérience le Syndicat de l'Energie de l'Orne (Se61) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Considérant la délibération tarifaire du Comité Syndical en date du 19 décembre 2014 relative à l'adhésion des collectivités au groupement d'achat en électricité.

DELIBERE

Article 1er : approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes en électricité annexée à la présente délibération ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : autorise le Président du Syndicat de l'énergie de l'Orne (Se61), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Lonrai ;

Article 4 : donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;

Article 5 : décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante.

4 OFFRE D'EMPLOI – CONTRAT AIDE

Sujet reporté à l'ordre du jour du 24 février prochain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Salle l'Eclat** : dans un souci de bonne organisation, une personne supplémentaire a été nommée pour s'occuper de la salle, Pierre LE CLERC, en collaboration avec Stéphane GUILBERT.

➤ **CCAS** : lors de sa 1^{ère} réunion, les membres ont défini 2 plans d'actions. Le premier est de sauvegarder le centre de loisirs de l'été sur le site du groupe scolaire. Le deuxième plan est de renforcer l'action sociale de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 05.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015 – DELIBERATIONS

- Servitude de passage à la Touche
- Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur GrDF
- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes en électricité avec le SE61

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Anne GUIHAIRE

Stéphane GUILBERT

Isabelle GUIMONT

Valérie LEJEUNE

Pierre LE CLERC

Natacha PERRIER

David MARY

Anthony DA SILVA

Lucie LARONCHE

Christelle BESNIER